

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune de Narbonne au lieu-dit « Les Amarats » déposée par la société ENGIE PV LES AMARATS

Par arrêté préfectoral du 25 novembre 2025 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du 05 janvier 2026 au 03 février 2026 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet de centrale solaire est déposé par la société ENGIE PV LES AMARATS, filiale d'ENGIE GREEN, sur la commune de Narbonne. Le terrain est situé au nord-ouest de la commune de Narbonne au lieu-dit « Les Amarats », à proximité de la zone industrielle de Malvey, dans l'emprise du PPRT du site de Comurhex (usine Orano Malvesi) et en continuité avec un parc solaire en exploitation.

Les caractéristiques techniques sont :

- Emprise clôturée du parc : environ 3,9 ha ;
- Puissance crête : environ 4 MWc ;
- Le site comprend en outre 2 bâtiments techniques représentant 69 m² de surface plancher, des pistes et une citerne 120 m³.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 30 septembre 2025 de Mme la présidente du tribunal administratif de Montpellier, désignant M. Richard REVEL, commandant de police, en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. Philippe RAGUIN, officier de l'Armée de Terre, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Narbonne, siège de l'enquête – services techniques 10, quai Dillon 11100 Narbonne, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/photovoltaiqueamarats/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>
- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie de Narbonne - services techniques 10, quai Dillon – 11100 Narbonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture

de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Narbonne.
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/photovoltaiqueamarats/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Narbonne - services techniques 10, quai Dillon – 11100 Narbonne, à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque de Narbonne au lieu-dit « Les Amarats »)

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
photovoltaique-amarats@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Narbonne, siège de l'enquête, Fleury, Vinassan, Armissan, Coursan, Cuxac-d'Aude, Moussan, Marcorignan, Néviau, Montredon-des-Corbières, Bizanet, Saint-André-de-Roquelongue, Peyriac-de-Mer, Bages, Gruissan, Port-La-Nouvelle et Sigean.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Narbonne – services techniques 10, quai Dillon - 11100 Narbonne :

- lundi 05 janvier 2026 de 09h à 12h ;
- jeudi 22 janvier 2026 de 14h à 17h ;
- mardi 3 février 2026 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Narbonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société ENGIE PV LES AMARATS filiale de ENGIE GREEN FRANCE située Immeuble le Terra 250 rue Maryam Mirzakhani – 34000 Montpellier, est responsable du projet. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Valentin DENIS, chef de projets par téléphone au 06 58 58 90 28 ou par mail à l'adresse :
valentin.denis@engie.com